

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [flavie-rioux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/798938395f158563dda9a0ce>

Date d'obtention : 2022-01-14 19:21:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève rapporte une situation de sextage, le protocole Sexto doit être déclenché et l'élève rencontré afin de compléter la grille d'évaluation de l'incident. S'il s'agit d'un témoin qui dénonce la situation, compléter la grille d'évaluation de l'incident avec lui et rencontrer, en deuxième lieu, la victime afin de compléter la grille d'évaluation de l'incident. En tout temps, nous devons soutenir le jeune dans cette épreuve et évaluer les risques. L'évaluation de l'incident est importante afin d'évaluer s'il s'agit de pornographie juvénile ou non. Afin de vérifier l'information de façon adéquate, nous devons compléter la grille d'évaluation de l'incident avec tous les élèves impliqués (témoins) rapportés par l'auteur du signalement et/ou par la victime. Après avoir vérifié l'information, s'il s'agit d'un acte impulsif, nous devons rencontrer le jeune instigateur afin de compléter avec lui la grille d'évaluation de l'incident et confisquer son appareil électronique afin qu'il lui soit par la suite remis par l'agent de police. Toutefois, s'il s'agit d'un acte malveillant (criminel), nous devons confisquer l'appareil en question (sac scellé) sans discuter avec le jeune de l'incident et appeler le service de police afin qu'il prenne en charge la suite de l'intervention. Dans les deux cas, la communication doit être assurée avec les parents. En aucun cas, l'intervenant/direction/policiers ne doivent consulter les images/vidéos dénoncés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Nous devons déclencher le protocole Sexto avec l'élève qui vient nous voir en premier lieu même s'il ne s'agit pas de la victime;
- Même s'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, l'intervenant doit tout de même vérifier l'information auprès de tous les témoins (jeunes impliqués) en complétant la grille d'évaluation de l'incident avec chaque élève;
- S'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, nous devons traiter le dossier en fonction des politiques qui sont en vigueur dans l'établissement scolaire et cesser que l'image se propage;
- Il est important de vérifier l'information auprès de TOUS les élèves impliqués;
- L'école n'est pas le mandataire du service de police;
- Si un parent rapporte une situation de sextage, nous devons le diriger vers le service de police et agir conformément aux directives en place dans l'école;
- Si un élève est l'auteur d'un signalement, déclencher automatiquement le protocole Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification de l'information, soit déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. En ce sens, l'intervention ne sera pas la même selon cette information. De plus, les conséquences ne seront pas non plus de la même ampleur si le jeune est considéré avoir eu une intention malveillante. L'ampleur des démarches policières et/ou judiciaires sera aussi complètement différente selon l'acte (impulsif ou malveillant) ce qui peut amener des conséquences à moyen/long terme chez le jeune et son entourage.